

L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

405

cgtlehavre.fr
la
cgt
LE HAVRE

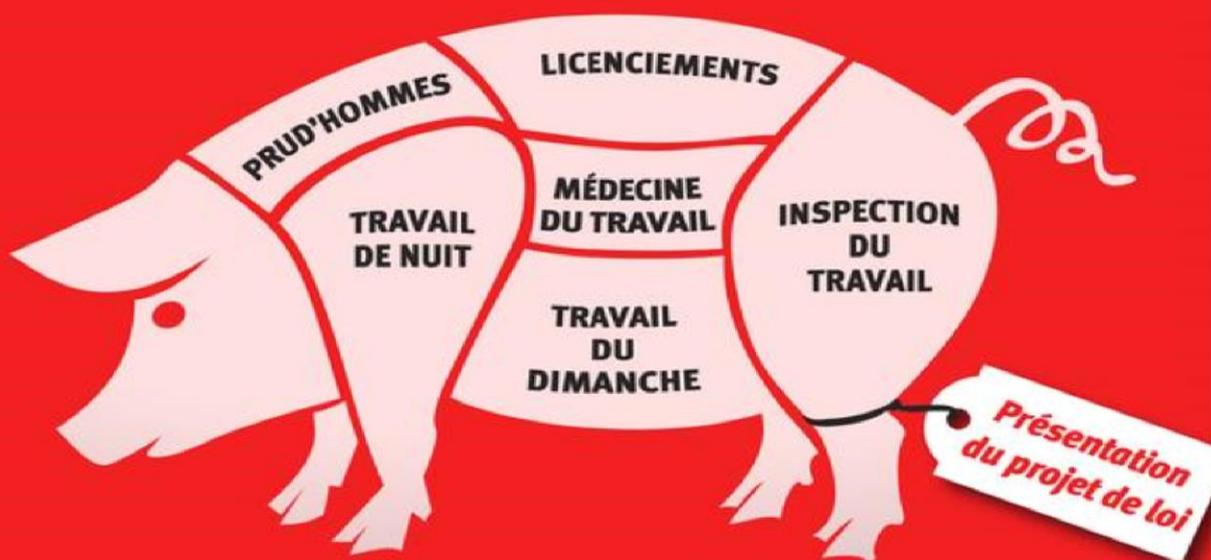
440

Nouveaux
syndiqués
en 2014

8

Nouveaux
syndiqués
depuis le
1^{er} janvier
2015

Pour les patrons,



tout est bon dans le Macron !

JOURNÉE D' ACTIONS LE 26 JANVIER 2015 !

Au sommaire du 26 janvier 2015 :

- Les vœux de l'UL CGT du Havre / Discours de P. Lebourg : **Pages 2 et 3**
- Actualité sociale et revendicative / Articles parus dans la presse Havraise : **Pages 4 à 7**
- Loi Macron / Tract distribué au Conseil des Prud'hommes du Havre : **Page 8**
- Loi Macron / Coup de gueule d'un militant : **Page 9**
- L'agenda revendicatif de janvier 2015 : **Page 10**
- Projet de loi macron / Tract CGT le Havre : **Pages 11 et 12**
- Plan Vigipirate de la CGT / Tract UD CGT 76 : **Pages 13 et 14**
- Négociation Dialogue social / Communiqué CGT : **Page 15**
- Calendrier de formation syndicale 2015 CGT Le Havre : **Page 16**
- L'hebdo pratic' : **Pages 17 à 20**

Vœux de l'UL CGT du Havre, le 20 janvier 2015 / Philippe LEBOURG – Membre du bureau

Chers camarades,

Malgré un début d'année marqué, vous le savez, par des évènements tragiques, l'Union Locale CGT du Havre tient à présenter tous ses vœux à l'ensemble de ses adhérents bien sûr, et plus largement, à tous ceux qui luttent pour contrer les manœuvres patronales et autres manipulations gouvernementales. Celles-ci sont nombreuses et vont souvent de paires, ce qui nous oblige chaque fois à redoubler de vigilance....

2015 sera donc une année de combats : dans les entreprises, dans la rue, dans les tribunaux.... Chaque jour, affichons et revendiquons toujours plus un syndicalisme de lutte.... Et pour faire le lien avec la triste actualité citée plus haut, faisons notre la citation du regretté Charb : « *A la CGT, faut pas nous faire chier.....* »

Mais avant de penser 2015, revenons sur les principaux évènements de 2014.... Une année **forte en émotion, riche en rencontres mais aussi prometteuse d'actions...**

Rappelons nous, il y a moins d'un an, des militants CGT étaient victimes d'une agression sans précédent par des responsables du PRG refusant d'assumer leur responsabilité dans la politique gouvernementale d'austérité.... Certes, Justice a été rendue et les responsables condamnés, mais à quel prix....

Dans le même temps, une Députée socialiste pleurait quant à elle le dévissage spontané de sa plaque parlementaire par des militants en colère.... Matérialisme quand tu nous tiens !! Cette action, hautement symbolique, a cependant eu pour effet d'amener, une nouvelle fois, des militants CGT devant les Juges.... Là encore, fort heureusement, Justice nous a donné raison...

Il y a moins d'un an (toujours), la CGT locale, présente auprès des salariés en lutte dans un centre d'appels téléphoniques, a dû faire face aux foudres et aux mensonges d'un Huissier de justice venu au secours d'un employeur irresponsable. Là encore, justice a été rendue, mais là encore, à quel prix ?

Ce que nous devons retenir de tous ces évènements, c'est que jamais le patronat ne nous fera de cadeau. Et, le comble, c'est que ce même patronat se voit soutenu par un gouvernement désemparé aujourd'hui à ses ordres.

Ce gouvernement qui, rappelons-le, s'était pourtant engagé à mettre en place une Loi visant à protéger les militants syndicaux en lutte pour sauver leur emploi ;

Or, et nous le voyons chaque jour, il fait exactement le contraire en privilégiant la criminalisation de l'action syndicale, plus particulièrement envers les militants de la CGT.

Mais retenons surtout de ces évènements que la réponse de notre organisation syndicale a été à la hauteur des attaques portées à son encontre. Ainsi, nous avons vu naître une formidable mobilisation de la classe ouvrière autour de l'affaire dite « des 4 du Havre ».

Et cette solidarité et cette fraternité qui nous ont encouragé à aller encore plus loin : La création du Comité de Soutien aux « 4 du Havre » a été notamment une initiative couronnée de succès.

A ce jour d'ailleurs, ce comité s'est élargi, a évolué et est prêt à mettre en place, à tout moment, une solidarité encore plus large envers TOUS les salariés en lutte sur notre agglomération.

Cette solidarité, l'Union Locale CGT du Havre a aussi tenu à l'étendre au-delà des frontières locales ou départementales. Ainsi, citons la présence d'une délégation auprès des salariés grévistes de Goodyear à Amiens en Février dernier ou encore lors de la victoire des Fralib à Gémenos en Juillet.

2014 fut aussi une année forte sur les attaques portées aux droits des salariés.

En quelques mots, n'oublions pas que les socialistes au pouvoir, n'écouter que de leur oreille droite, ont décidé de lamener l'instance prud'homale. Rappelons que celle-ci a pour vocation de rétablir un salarié dans ses droits et de sanctionner les attitudes condamnables du patronat... et c'est donc ça qui gênerait nos dirigeants ? Foutaise ! Dire que les Prud'hommes constituent une entrave à l'emploi est un pur mensonge ! Et supprimer des élections au prétexte d'un taux d'abstention élevé est une pratique anti-démocratique d'un autre âge !

C'est pourtant dans cette ligne que s'inscrit la politique gouvernementale, au mépris des salariés et du monde du travail. Nous la combattons et continuerons par tous moyens de dénoncer ces pratiques.

L'une des conséquences de l'attitude des responsables politiques est que nombre d'entre nous ressent (et exprime) un sentiment de **trahison**. Et quand ce sentiment dépasse la déception et la colère, les résultats s'expriment, il est vrai, lors des échéances électorales.....et dans la rue !

2014 fut aussi une année marquée par le 36ème Congrès de notre Union Locale, moment fort d'échanges, de débats et de fraternité. Une nouvelle feuille de route a été tracée avec les militants pour les 3 années à venir.... Celle-ci sera sûrement semée d'embûches, mais il est certain qu'ensemble nous saurons les affronter !

Enfin, vous l'aurez remarqué, il n'a pas été question ici de l'affaire dite « Le Paon ». Il ne s'agit pas d'un oubli bien évidemment. D'ailleurs, l'Union Locale s'est positionnée officiellement auprès de ses instances dirigeantes.

Mais cette affaire, si elle mérite d'être citée au regard des troubles qu'elle crée au sein de notre organisation, ne doit pas non plus être notre préoccupation principale.

Notre priorité reste la lutte pour une constante amélioration des conditions de travail, et des conditions de vie tout simplement, des salariés. Et ceux-ci ne s'y trompent pas.... En effet, l'UL CGT a recueilli 438 nouvelles adhésions en 2014 ! C'est le nombre le plus important sur ces 5 dernières années ! Cela est dû, nous en sommes convaincus, au travail des militants sur le terrain, au quotidien.

L'Union Locale ne peut que s'en féliciter dans la mesure où elle privilégie cette approche, beaucoup plus que les dysfonctionnements confédéraux.

Pour 2015 nous ne pouvons que nous souhaiter, vous souhaiter, pareil succès !

Les luttes seront nombreuses encore cette année, et la première qui nous préoccupe aujourd'hui, vous le savez, est le projet de Loi « Macron ».

Ce projet de loi, qui frappe tout (inspection du travail, médecine du travail, justice du travail, le droit pénal du travail, les institutions représentatives du personnel, et même le bulletin de paie qui deviendra opaque), est un retour au milieu du 19^{ème} siècle !

Un plan de travail revendicatif a été mis en place pour exiger le retrait de ce projet de loi, avec notamment, plusieurs rassemblements au Conseil de Prud'hommes du Havre et à la sous-préfecture. Nous comptons sur votre mobilisation....

Alors, beaucoup de succès pour nos luttes, c'est la meilleure chose à nous souhaiter pour 2015, car comme disait le regretté Wolinski « rien n'est trop beau pour la classe ouvrière » !

Ensemble, soyons fiers d'être syndiqués, et soyons surtout fiers d'être à la CGT !

Epargnée par l'affaire Lapaon, la CGT du Havre multiplie les adhésions

Publié le 19/01/2015 à 22H05

Les vœux de l'union locale de la CGT révéleront que les adhésions ont enregistré une croissance record. Détails.



Avec 3 550 cartes, les dockers constituent 40 % des adhérents

À la CGT on n'a pas pour habitude de faire tinter les flûtes de champagne au cours des cérémonies de vœux. Les « camarades » en auront pourtant l'occasion ce midi. En termes d'adhésions l'année 2015 s'annonce parmi les très bons crus.

En effet, il faut remonter à 2008 pour retrouver une telle progression : 440 nouveaux syndiqués cette année pour 439 il y a 7 ans (2007 demeurant l'année étalon : 570). Soit un total de 8 880 cartes. De quoi conforter son statut de troisième union locale de France (après Marseille et Lyon) reposant en très grande partie sur le contingent des dockers : 3 550 syndiqués CGT, dont 78 nouveaux adhérents. Les « ports et docks » constituent à eux seuls plus du tiers des nouveaux entrants à la CGT (155 dont 75 au GPMH). Suivent Alcéane (« 62 adhésions supplémentaires depuis le changement de la tête du syndicat », se félicite Reynald Kubecki, le Co secrétaire général de l'union locale), les territoriaux (« essentiellement la ville du Havre » (+24)) puis la Chambre de commerce et d'industrie (« 19 nouveaux syndiqués, des agents des ponts »).

Nouvelles bases

Plus discrètement de nouvelles bases émergent. C'est le cas chez Filiassur ainsi qu'à l'école d'art et design. « Ce n'est pas faute de leur avoir proposé l'UNEF avec qui nous entretenons d'excellentes relations. » Première assemblée générale des étudiants le 2 février.

On notera comme seule ombre au tableau, l'accroissement du nombre de démissions, 46 contre 31 en 2013, 29 en 2012. « Peut-être le seul effet, très relatif, de l'affaire Lapaon. Car franchement, même si le sujet a probablement été évoqué sur le terrain, ici on n'en ressent pas les effets. Encore la semaine passée la fréquence des permanences juridiques nous démontrait que la confiance reste intacte. »

Les élections professionnelles dans la fonction publique révélèrent le 4 décembre qu'au niveau national la CGT maintenait sa première place dans la territoriale, perdant néanmoins 3,5 points par rapport au scrutin de 2008 et passant sous la barre des 30 %. « *Encore une fois, l'effet Lepaon semble très relatif. Oui FO a progressé à la ville mais la CGT se maintient à plus de 50 % au COS et conserve la tête au CTP et à la CAP. En revanche, cela appellera analyse, il semble clair qu'à la Codah certains n'ont pas fait le job* (ndlr : au CTP, la CGT y a perdu deux de ses 5 sièges). *Quant au GHH, Sud repasse devant mais pour un siège.* »

À l'agenda revendicatif on notera un rassemblement ce jeudi après-midi à l'occasion de l'audience solennelle du conseil des prud'hommes ainsi qu'un appel départemental pour l'emploi à quatre jours du débat à l'Assemblée nationale de la loi Macron. Ce matin, une distribution de tracts est prévue au stade Océane. Lundi, elle s'effectuera sur le parvis de l'espace Coty dans la foulée d'un rassemblement au pied de la sous-préfecture.

CHRISTOPHE FREBOU

Comité d'Entreprise : déjà 70 ans

Le comité d'entreprise (et comité d'établissement) a été institué par l'ordonnance du 22 février 1945 (puis adopté par la loi du 16 mai 1946) dans toutes les entreprises de 50 salariés et plus. Composé de représentants du personnel et présidé par l'employeur il a des attributions économiques mais aussi sociales et culturelles.

Sous la tutelle de l'association du tourisme social de nombreuses animations et rencontres seront programmés au cours d'un week-end festif de septembre. La Forge et le parc d'Harfleur sont pressentis pour accueillir des conférences, concerts et spectacles de rue alors que se dérouleront des tournois sportifs inter comités.

Un travail difficile

Publié le 19/01/2015 à 22H05

Au Sirius : une soirée autour du fonctionnement des agences de Pôle Emploi.

Organisée par la Ligue des Droits de l'Homme, une soirée autour du fonctionnement des agences Pôle Emploi



s'est déroulée au Sirius. Elle commençait par la projection de « Pôle Emploi ne quittez pas ! », un film de Nora Philippe résultant de son immersion pendant plusieurs mois dans une agence Pôle Emploi du 93.

La réalisatrice était présente au débat, auquel participaient également deux syndicalistes de Pôle Emploi : **Véronique Riesco (CGT)** et Alain Pimouille (Sud) ainsi que René Bodineau de la Ligue des Droits de l'Homme. « *Ce n'est pas seulement un film sur Pôle Emploi, j'ai voulu montrer des hommes et des femmes dans leur vie, voire dans leur survie* », soulignait la réalisatrice. « *Depuis le tournage ça n'a fait qu'empirer* », affirmait Mme Riesco qui citait aussi d'autres services publics. « *On dématérialise, on essaie de viser que tout passe par Internet* », déplorait-elle

ensuite avant de pointer une inadéquation entre les charges de travail des salariés de Pôle Emploi et les moyens dont disposent les agences, réalité très perceptible dans le film. « *C'est exactement la réalité, je me suis retrouvé* », lançait Alain Pimouille qui expliquait : « *La fusion explique beaucoup de choses. Ce sont deux cultures différentes* » en citant celles d'un service public de l'emploi et d'une compagnie d'assurance privée. Pour lui, il n'est pas sérieux de faire croire qu'un conseiller de l'emploi peut faire de l'indemnisation. « *Au jour d'aujourd'hui la fusion n'est pas faite* », poursuivait-il en précisant que le processus de fusion a été engagé dans un contexte de disparités entre les agences.

Le débat se poursuivait sur ces questions : la notion d'accompagnement global, la qualité du travail effectué par les salariés de Pôle Emploi (plusieurs personnes leur rendant hommage), leur formation en psychologie, les violences que peuvent exprimer des demandeurs d'emploi déçus ou désabusés et le harcèlement moral.

CGT : haro sur la loi Macron

Publié le 20/01/2015 à 22H35



À l'occasion de la présentation de ses vœux, en présence du secrétaire départemental Régis Gasse, l'union locale CGT du Havre a rappelé hier sa détermination à dénoncer le projet de loi « Macron » pour la croissance et l'activité.

Il s'articule autour de trois grands principes : libérer, investir et travailler. Pour le syndicat enregistrant 440 nouvelles demandes d'adhésion pour 2015 (soit un total de 8 880) il s'agit au contraire : « d'un retour au milieu du XIXe siècle qui frappe la médecine, l'inspection, la justice et le droit pénal du travail, les institutions représentatives du personnel et même le bulletin de paie qui deviendra opaque. »

Au-delà des mots, des actions. Hier matin, ils étaient plusieurs dizaines à distribuer des tracts à la hauteur du stade Océane. Opération renouvelée lundi prochain à midi sur le parvis de l'espace Coty après un rassemblement au pied de la sous-préfecture (11 h) auquel les ports et docks doivent décider aujourd'hui de leur participation.

À noter que ce même 26 janvier, les postiers (CGT) du Havre à l'instar de l'ensemble de leurs collègues de Seine-Maritime sont appelés à respecter un mouvement de grève.

C. F.

Echanges tendus à l'audience solennelle de rentrée des prud'hommes du Havre

Publié le 22/01/2015 à 22H26

Prud'hommes. Comme en 2014, l'audience de rentrée solennelle a tourné à l'affrontement entre élus employeurs et salariés.



De nouveau l'échange entre président entrant et sortant fut houleux

Le contentieux demeure prégnant. À nouveau l'audience solennelle de rentrée du conseil de prud'hommes fut marquée par un échange houleux entre président et vice-président.

Ils pouvaient trouver un terrain d'entente dans une vigilance accrue face à l'application de la loi Macron. Le projet soumis au débat, à partir de lundi à l'Assemblée nationale, engendrera, entre autres, une réforme des conseils de prud'hommes. L'objectif est double : restreindre les possibilités d'aller en appel et renforcer les phases de conciliation. En clair, faire plus simple, plus rapide. Et Daniel Hérouard, conseiller employeur et président sortant de pouvoir, justement, se féliciter que la durée moyenne des affaires (7.9 mois contre 7.8 en 2013) « demeure loin des 15 mois de moyenne nationale » que le nombre d'appels ne représente que 17 % des affaires (19 % en 2013) « contrairement aux 50 % nationaux. »

Mais pour Jean-Philippe Pain (conseil salarié et nouveau président), point de salut ailleurs que dans la mobilisation. À l'extérieur, un comité d'accueil organisé par différentes bases de la CGT dénonçant la fin du paritarisme. « Ce projet, ne vise qu'à faire disparaître les conseils et priver ainsi les salariés du droit à une véritable justice sociale, réactive... »

Alors que le gouvernement envisage de supprimer l'élection des conseillers (pour cinq ans au suffrage universel direct), le projet de loi retient l'échevinage afin de rendre la juridiction plus professionnelle ou encore le renforcement du contrôle du niveau de formation des conseillers.

« Offensant la République »

Sur le siège, pour le président c'en est trop, évoquant un projet « vicieux, tordu », répondant au « dogme libéral intégriste ». Pour Jean-Philippe Pain « la justice prud'homale est proscrite, négligée, dénigrée pour répondre à Pierre Gataz (le président du Medef) qui déclare que ces tribunaux insécurisent les employeurs (...) Les milices intégristes du gouvernement vont aller juger la dignité des conseillers. » Le président allant, citant Charb, comparer le gouvernement à des « terroristes professionnels ».

Une sortie inacceptable pour son homologue prenant la parole au nom des conseillers employeurs. « Ils déplorent les discours outranciers, offensant la République. Tout débordement ternit encore plus notre image. »

« Un an après vous récidivez », rétorque Jean-Philippe Pain. « Mes propos peuvent déranger mais vous êtes loin d'être irréprochable. » Cette fois, la conciliation semble difficile.

CHRISTOPHE FREBOU



LOI MACRON, UNE NOUVELLE LOI POUR LES PATRONS... POUR LA CGT, C'EST NON, NON et NON !!!



Les Prud'hommes appartiennent aux salariés, et non à la classe politique !

Ces dernières années, plusieurs rapports (rédigés à la demande du Ministère de la Justice), font état de délais trop longs, de taux d'appel trop importants et de jugements insuffisamment motivés au sein des Conseils de Prud'hommes.

Or, ce n'est aucunement le cas au Conseil du Havre (comme dans de nombreux Conseils en France) dont les statistiques ne reflètent pas les moyennes nationales. Ainsi, le Conseil des Prud'hommes du Havre peut-il se prévaloir d'une activité dont les statistiques sont bien en-dessous de la moyenne nationale (**7,4 mois en moyenne de délai de rendu de jugement contre 13,7 mois au niveau national**).

C'est pourtant sur les conclusions de ces différents rapports que s'appuie le projet de « **Loi Macron** » pour justifier de dispositions censées réduire les délais de traitement des affaires et les taux d'appel.

Après avoir étudié ce projet, et plus particulièrement les dispositions relatives à la Justice prud'homale, l'Union des syndicats CGT du Havre **ne peut que s'y opposer fermement puisque :**

Sur la déontologie : Nous dénonçons l'insistance dérangeante qui consiste à rappeler aux conseillers l'impartialité, la dignité, la probité. Ce rappel des obligations déontologiques et des sanctions disciplinaires encourues par les conseillers traduit une totale absence de confiance dans l'impartialité de ces derniers. **C'est d'un goût pour le moins douteux...**

Concernant la formation des juges prud'homaux : Alors que les conseillers suivent actuellement une formation initiale, et tout au long de leur mandature, prodiguée sous le contrôle financier de l'Etat, ce projet de Loi Macron entend **rendre obligatoire la formation initiale** sous peine de considérer comme **démissionnaires** les conseillers qui ne l'auraient pas suivie dans un délai fixé par décret !

C'est inadmissible, dépourvu de bon sens et en total décalage avec la réalité du terrain et de la justice !

Concernant le fonctionnement : Le projet de loi Macron contient des dispositions introduisant un échevinage rampant pour aboutir à une sorte de départage permanent ! Notamment, l'application du futur article L 1454-1-2 du Code du Travail entraînerait un renvoi de droit par le bureau de conciliation devant la formation présidée par un juge du tribunal de grande instance.

Et le salarié dans tout ça ??? Méprisé et soupçonné dans le plus grand silence !!

C'est pourquoi l'**Union des syndicats CGT du Havre** combat ce projet de Loi Macron, rédigé dans la précipitation et qui, au prétexte d'améliorer le fonctionnement de la Justice Prud'homale par la réduction des délais, ne vise en fait qu'à faire disparaître les Conseils de Prud'hommes et priver ainsi les salariés du droit à une véritable justice sociale, réactive et de proximité.

En un mot...à une justice humaine !

Le coup de gueule d'un militant

Par Dominique Mutel

La loi Macron ne peut qu'aggraver la crise et accroître le chômage :

Il faut lutter contre cette loi, réduction des droits pour les salariés, liberté totale pour le patronat sur tous les marchés, y compris celui de l'emploi, correspond aux impératifs de l'union européenne, il s'agit d'une véritable régression sociale.

Ces engagements sont un viol de la souveraineté populaire.

- ***Une loi anti-SNCF des autocars à la place des trains***

L'autorité de régulation des activités ferroviaires devient autorité de régulation des activités ferroviaire et routières. Il s'agit de libéraliser le transport en autocars, l'ouvrir à la concurrence internationale, permettre la réduction du trafic ferroviaire, la fermeture de lignes.

- ***Une loi anti transition écologique***

La taxation du diesel, la menace de l'interdire dans certaines villes, ne sont pas cohérentes avec la réduction du ferroviaire, fret et voyageurs, au profit des camions et autocars.

- ***Santé ; les hôpitaux publics pourront créer des filiales à l'étranger***
- ***Privatisations, affaiblissement de l'industrie***

Privatisation par exemple des aéroports de Toulouse, Lyon, Nice (pour info le groupe VINCI a acheté les aéroports du Portugal).

- ***L'épargne salariale, les stock-options seront avantagés au détriment des salaires, donc de la sécurité sociale***

Risque de fraude accrue.

- ***Droit au travail***

Extension considérable du travail du dimanche et de nuit

Garantie aux employeurs que le coût de licenciements abusifs sera plafonné, quel que soit le préjudice du salarié, un véritable encouragement. Plus de possibilité d'inculpation au pénal.

Affaiblissement considérable des prud'hommes, de l'inspection du travail, et même ouverture de la possibilité de sortir du droit du travail.

- ***Aggravation de la loi de sécurisation de l'emploi***

Dépénalisation à la demande du MEDEF des sanctions en cas de délit d'entrave au fonctionnement des IRP.

Sécurisation des licenciements rendus moins coûteux en cas de PSE : ordre des licenciements, c'est au salarié licencié de rechercher un reclassement au lieu de l'employeur.

- ***Inspection du travail***

Le patronat n'aime pas non plus l'inspection du travail car elle peut intervenir en cas de non-respect du code du travail, les contrôleurs du travail disparaissent.

Ce projet de loi n'est pas amendable,

Par une mobilisation unitaire, on peut obtenir le retrait et ouvrir des perspectives progressistes.

RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON !

L'AGENDA REVENDICATIF



JANVIER 2015

DISTRIBUTION DE TRACTS CONTRE LE PROJET DE LOI MACRON

Lundi 26 - 12h00 : Espace COTY Le Havre

RASSEMBLEMENTS

Lundi 26 - 11h00 :

Sous-préfecture du Havre, contre le projet de loi Macron

13h45 :

Conseil de Prud'hommes du Havre (audience industrie)

COLLECTIFS DE L'UL

Mardi 27 - 14h00 : COLLECTIF COMMUNICATION

PROJET DE LOI MACRON

« *Après les cadeaux de Noël, la galette pour le patronat* »

Le 26 janvier 2015, le projet de loi MACRON, intitulé « projet de loi pour la croissance et l'activité » va être débattu à l'Assemblée Nationale.

Une nouvelle fois, le gouvernement veut nous faire croire (après l'accord ANI sur l'emploi en 2013 et le pacte de responsabilité en 2014) que ce projet va favoriser l'emploi. **Il n'en est rien, ce n'est qu'une nouvelle étape pour libérer le patronat de toutes contraintes vis-à-vis des salariés, en lui laissant toutes libertés d'agir à sa guise, comme cela se fait depuis plus de 30 ans.**

Si le projet de loi était adopté

- Plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.
- Possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale par « convention » entre l'employeur et le salarié : rien de moins qu'un bond en arrière de 2 siècles !
- Dépossession des élus prud'homaux, de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges professionnels.
- Grande difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice.
- Banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel.

Et en plus du projet de loi Macron :

- Les propositions du patronat dans le cadre de la négociation en cours sur le « dialogue social » mettent en cause l'existence même des instances représentatives des salariés (CE, CHSCT) !
- La réforme de la médecine du travail, retirée du projet de loi Macron, serait insérée dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail dès janvier 2015...



D'autres choix sont possibles pour relancer l'économie et l'emploi, si nous le décidons !

Depuis sa création, la CGT agit pour gagner sur les revendications, pour changer la société, et combat tout recul social. C'est pourquoi nous sommes pour :

- l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- le SMIC à 1700 euros,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- contrer toutes les formes de déréglementation du temps de travail,
- le maintien d'un jour de repos commun : le dimanche,
- limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement à la santé,
- la retraite à 60 ans maximum, à taux plein et la défense de nos régimes de retraite par répartition,
- l'arrêt des licenciements, la résorption du chômage et de la précarité,
- la défense et le développement des services publics,
- le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
- la lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
- la fin des exonérations de cotisations sociales.

Retrait du projet de loi Macron !

Les gouvernements Hollande-Ayrault, puis Hollande-Valls ont poursuivi la libéralisation de l'économie et ont multiplié les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité et de la création d'emplois.

Résultat : Nos salaires stagnent, les dividendes flambent et le chômage ne cesse d'augmenter...

LES PATRONS DEMANDENT DE
NOUVEAUX AVANTAGES AU GOUVERNEMENT



En fait, les politiques d'austérité qui sévissent partout en Europe mènent partout aux mêmes conséquences : la pauvreté augmente et les services publics se détériorent.

Le projet de loi Macron prolonge et amplifie la politique du gouvernement menée au service des patrons et des actionnaires.

Après la mise en place du CICE, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », les réformes territoriales, la réforme des retraites, le pacte de « responsabilité », la suppression des élections prud'homales..., c'est une nouvelle attaque contre nos droits.

Dès le lendemain de la présentation du projet Macron au conseil des ministres du 10 décembre, le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, exhortait la France à aller encore plus loin dans la casse des conquêtes sociales.

Au final, ce sera le rapport de forces que nous créerons qui sera déterminant. Les populations belges et italiennes, notamment, l'ont bien compris en se mettant en journées de grève générale à la mi-décembre !

Pour ne pas voir revenir le travail des enfants :

- Avant 1851 : un enfant de moins de 14 ans pouvait travailler jusqu'à 10 h par jour,
- entre 14 et 16 ans : 12 h par jour.

Il faudra attendre 1893 pour voir l'allusion du travail de l'adulte. La loi MACRON, c'est un retour au 19^{ème} siècle.

L'Union des Syndicats CGT du Havre appelle les salarié(e)s à se mobiliser pour exiger le retrait de ce projet de loi et prendre en compte les revendications de la CGT

RASSEMBLEMENT

SOUS-PREFECTURE DU HAVRE

LUNDI 26 JANVIER 2015 11H00

EMPLOI

« Plan Vigipirate » de la CGT en Seine-Maritime



La CGT (Fédération Filpac, Union Départementale CGT de Seine-Maritime, Unions Locales et Professionnelles, syndicats), réunie le 15 janvier, a de nouveau débattu de la situation économique et de la casse de l'emploi dans notre Département.

En effet, les politiques d'austérité, mises en place par les gouvernements, exigées par le patronat ont des conséquences très graves pour le monde du travail où l'emploi est attaqué de toute part.



Pour la CGT, il est de notre devoir non seulement de dénoncer cette situation, mais de prendre des mesures et de proposer aux salariés un mouvement social à la hauteur des enjeux.

Depuis le 13 novembre 2014, les salariés de **Chapelle Darblay**, avec leur syndicat CGT, luttent contre les **196** suppressions d'emplois.

Dans d'autres entreprises, Autoliv, Pétroplus, Total, Exxonmobil, Smurfit, Vallourec, etc..., les salariés s'opposent aux suppressions d'emplois annoncées, liquidations de secteurs d'activités, plans sociaux, chômage technique, suppressions des RTT et fermetures d'entreprises.



Depuis plusieurs semaines le **personnel de l'Education** manifeste contre les fermetures de classes et le redécoupage des zones prioritaires.

Les cheminots vont manifester le 29 janvier à Paris contre la réforme SNCF.

Les agents de l'Energie manifestent également à Paris le 29 janvier contre le projet de loi sur la transition Energétique tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Plus de trois années se sont écoulées suite à l'application de la réforme portuaire.

Les salariés du Grand Port Maritime de Rouen constatent avec amertume et regret que cette réforme, censée redynamiser l'économie portuaire, n'atteint pas les objectifs espérés à Rouen, pire les emplois portuaires sont en constante diminution, manque d'investissements pour pérenniser la réparation navale de proximité (investissement docks flottants 20 millions d'euros).

Au lieu d'attribuer 50 milliards d'euros de cadeaux au patronat dans le cadre du pacte de responsabilité, n'est-il pas plus utile d'investir 20 millions pour relancer l'activité du port ? La priorité est d'investir.



Devant la gravité de la situation, de la casse de l'emploi, dans l'industrie et le secteur papetier, et ce n'est pas faute d'avoir alerté nos élus locaux, les services de l'État, aucune véritable mesure venant de leur part n'est proposée pour enrayer cette situation.

Ce n'est pas l'accord ANI de 2013 qui devait favoriser l'emploi, ni le pacte de responsabilité, ni le projet de loi MACRON qui vont permettre de stopper cette casse de l'emploi.

La seule solution devant l'inertie de nos dirigeants, reste la mobilisation des salariés.



Dernièrement des millions de personnes ont manifesté dans toute la France pour le droit d'expression et la liberté de la presse. Le droit au travail, la liberté de permettre à chaque citoyen de vivre et de travailler sont une exigence que nous devons tous exprimer.

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT FILPAC, l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, les syndicats qui sont en lutte dans notre Département vont mettre en place un plan VIGIPIRATE pour l'emploi en Seine-Maritime en organisant dans les jours à venir des actions et des rassemblements avec appel à la grève, partout où cela est possible.

C'est pour cela que la CGT vous a appelé à vous mobiliser :

Mercredi 21 janvier avec les « **Chapelle Darblay** »

Et vous appelle à continuer à vous mobiliser le :

Lundi 26 janvier, jour du débat du projet de **loi MACRON** à l'assemblée nationale, en participant aux **3 rassemblements prévus en Seine-Maritime :**

Rouen	10 h 30	Préfecture
Le Havre	11 h	Sous-Préfecture
Dieppe	10 h 30	Place Louis Vitet avec manifestation jusqu'à la sous-Préfecture

Vendredi 30 janvier avec les « **Chapelle Darblay** » à Paris (départ en car à 9 h 30 devant l'usine, inscriptions auprès de l'UD, une souscription pour financer les cars sera demandée)

Le mardi 17 février, **journée nationale de la CGT FILPAC en territoire avec l'UD CGT 76**, pour la **défense de l'emploi**, en convergence avec les luttes dans notre Département et un grand rassemblement à Rouen (lieu et horaire à préciser).

Nous appelons évidemment nos syndicats à organiser dès maintenant dans les entreprises, des débats avec les salariés, face aux mesures gouvernementales et patronales (pacte de responsabilité, projet de loi MACRON, projet loi santé, etc.), et des arrêts de travail les 26 janvier et 17 février : la casse de l'emploi, les mesures du gouvernement vis-à-vis notamment du projet de loi MACRON, touchent le secteur public et privé.

Rouen, le 21 janvier 2015



NEGOCIATION DIALOGUE SOCIAL

INTERVENTION CGT SUR L'ENJEU DU CHSCT

La DARES a publié son rapport sur les conditions de travail entre 2008 et 2013. Il est sans appel.

Il y a une augmentation de l'intensification du travail. Les rescapés de la crise de 2008 doivent absorber le travail de leurs collègues licenciés.

Tous les voyants sont au rouge. Aux maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques se rajoutent les risques psychosociaux.

Bien souvent, pour éviter de souffrir, les salariés se désengagent, ne se reconnaissant pas dans un travail qui n'est ni fait ni à faire.

Les cadres, les DRH sont bousculés et n'acceptent plus des techniques de management qui, à l'heure du numérique, ne correspondent plus.

Comme l'avait proposé le rapport VERKINDT, le CHSCT peut être le lieu de débats, de réflexion et de solutions partagées pour redonner du sens au travail réel.

42 000 établissements en France ont un CHSCT dont 28 000 dans les entreprises de 50 à 300 salariés, soit : 67 %.

Votre proposition d'une commission HSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés dépendante d'un accord d'entreprise, va se traduire quasiment par la suppression de 67 % des CHSCT actuels.

C'est irresponsable pour les salariés et leur santé comme pour l'efficacité des entreprises. Cela rajouté à une proposition de baisse du nombre d'heures de délégation et de délégués. Le MEDEF a une conception du dialogue social bien particulière : casser le thermomètre m'empêchera pas la fièvre de monter.

Il est plus que nécessaire que d'autres dispositions sortent de ce projet d'accord. La CGT y mettra toute son énergie.

Montreuil, le 19 janvier 2015

Programme Formation Syndicale 2015
Union des syndicats CGT du Havre

Février

4 au 6 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Octobre

05 au 09 ⇒ Formation Formateurs
 12 au 16 ⇒ CHSCT

Mars

09 au 13 ⇒ Niveau 2 (1^{ère} semaine)
 16 au 20 ⇒ Niveau 1
 23 & 24 ⇒ Délégué du Personnel
 26 & 27 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)

Novembre

13 ⇒ Représentativité/Protocole Accord
 19 & 20 ⇒ (Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)
 26 & 27 ⇒ Délégué du Personnel

Avril

10 ⇒ Représentativité/Protocole Accord
 16 & 17 ⇒ Feuille de paie – protection
 sociale

Décembre

30/11 au 04/12 ⇒ Niveau I
 date à définir ⇒ Feuille de paie/
 protection sociale

Juin

01 au 05 ⇒ Niveau I
 15 au 19 ⇒ Niveau 2 (2^{ème} semaine)

Réunion Collectif «Formation syndicale»

Collectif UL  Havre : 19 février / 05 mai

Collectif départemental : date à définir

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Un souffle d'espoir pour tourner la page de l'austérité

<http://www.humanite.fr/un-souffle-despoir-pour-tourner-la-page-de-lausterite-563582?IdTis=XTC-FT08-A5GYRF-DD-DS7WJ-DQPL>

Dernières informations importantes de l'UL CGT Elbeuf sur le blog. Cliquez sur le lien ci-dessous.

<http://ulcgtellbeuf.unblog.fr/>

LOI MACRON : DECRYPTAGE :

<http://e-humanite.com/a/?F=ybjl47wdnqcrjtx39s3mylgzjuncq2fn35jdnbspzjm3qjbex69famz-5746197>

Dans la rubrique "Actualités" retrouvés sur le site de l'IHS Cgt 76 : www.ihscgt76-lefilrouge l'information relative à la diffusion du film : Syndicats, Histoire d'un contre-pouvoir sur France 5.

Elsa Wolinski censurée par le service public de télévision

<http://www.humanite.fr/elsa-wolinski-censuree-par-le-service-public-de-television-front-de-gauche-562997>

**RETROUVEZ L'UL CGT DU HAVRE SUR TWITTER :
@CGTLEHAVRE**



Le Havre



Laguerra

Association

Un camion Citerne pour les SAHRAOIS

Souscription de Soutien aux réfugiés du campement de réfugiés sahraouis de Laguerra

Une délégation de notre association havraise
« un Camion-citerne pour les Sahraouis »
se rend au mois de février dans le campement de Laguerra d'où
viennent les enfants que nous accueillerons, comme chaque été, avec
l'aide familles bénévoles de la région.

Au cours de leur visite auprès des réfugiés sahraouis, les participants(1)
souhaitent apporter un soutien sous diverses formes :

- *petits matériels scolaires dans les écoles et les crèches de Laguerra
- *petits matériels médicaux
- *vêtements pour bébés
- *achat de produits alimentaires non fournis dans les rations du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU.

La plus grande partie de ces produits sera achetée sur place, en
accord avec les autorités de la ville de Laguerra.

1 Billet = 2 €

L'intégralité des sommes collectées servira à l'achat de matériel et d'aide
alimentaire.

- *Un avoir de 250€ offert par **Vivats** sur un séjour à choisir dans leur catalogue
- *Un tableau de Schmidt-Theilig, peintre allemand
- *un tirage photographique encadré des campements
- *quelques lots de confitures artisanales

Les lots seront tirés au sort à la fin du vide grenier le 17 mai.

¹ Les participants prennent personnellement et totalement les frais de leur déplacement et de leur séjour



PRINTEMPS
ÉTÉ
AUTOMNE

LOCATIONS FRANCE 2015



CAMPAGNE



MONTAGNE



MER